

Publications du 12/06/2023

Par arrêté préfectoral n°26-2022-12-15-00002 en date du 15 décembre 2022, le site www.agriculture-dromoise.fr est habilité à publier, pour l'année 2023, les annonces judiciaires et légales dans le département de la Drôme et s'engage à ne pas modifier la présentation et la rédaction des annonces une fois celles-ci publiées.

Cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte SSP en date du 24.05.2023, enregistré auprès du SIE de VALENCE le 31.05.2023, dossier 2023 00025402 Réf 2604 P 01 2023 A 01005,

la société **BOHEME**, SAS au capital de 500 euros dont le siège social est 1, rue Louis XI (26700) PIERRELATTE, immatriculée au RCS de ROMANS SUR ISERE sous le numéro 838 978 864, représentée par la société SELARL SBCMJ, agissant par Maître Bruno CAMBON, immeuble le victorien - 19 avenue Victor Hugo (26000) VALENCE, Liquidateur Judiciaire désigné par jugement du Tribunal de commerce de ROMANS SUR ISERE en date du 7 février 2023,

a cédé à la société **SHOES ATTITUDE**, société à responsabilité limitée au capital de 5000 euros dont le siège social est 120 grande rue (26700) PIERRELATTE, immatriculée au RCS de ROMANS SUR ISERE sous le numéro 809 760 895, un fonds commercial de détail d'habillement exploité à PIERRELATTE (26700) au 1, rue Louis XI - 94 Grande Rue moyennant le prix global de QUATRE MILLE SIX CENTS EUROS (4600 €), avec transmission de la propriété et de la jouissance à compter du même jour.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales chez la société SELARL SBCMJ, immeuble le victorien - 19 avenue Victor Hugo (26000) VALENCE dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales.

Annonce publiée le 12/06/2023

N° AL 01-12062023

LA PROVIDENCE

**Siège social : 74 rue de la Providence
26190 SAINT-LAURENT-EN-ROYANS**
**Association régie par les dispositions de la
loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16
août 1901**

**Déclarée à la Sous-Préfecture de Die le 29
décembre 1976, publiée au J.O. du 12
janvier 1977**

RNA : W263003299 - SIREN : 779 449 032

Le Clidou, association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège social sis 17, rue du 19 Mars 1962, 38680 PONT-EN-ROYANS, déclarée en préfecture de l'Isère le 5 décembre 2006 sous le n° W381017066, publiée au Journal Officiel le 23 décembre 2006 (n°759, p.6133), identifiée au répertoire SIRENE sous le n°498 688 191, a pour objet : « l'administration et la gestion d'un lieu de vie et d'accueil. Ce type de structure, vise par un accompagnement continu et quotidien, à favoriser l'insertion sociale des personnes accueillies. Il constitue le milieu de vie habituel et commun des personnes accueillies et des permanents en charge de l'accompagnement de ce public. Il s'agit de mineurs et occasionnellement de jeunes majeurs, relevant de la protection de l'enfance. Le profil des personnes accueillies est décrit à l'article D.316-2-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Ces accueils sont régis dans le cadre de la loi « 2002-2 », du 2 janvier 2002, rénovant l'Action Sociale et Médico-Sociale, et les suivantes »,

fait apport par voie de fusion à **La Providence**, ayant pour objet : « de gérer, sur tout le territoire français, tout établissement social et médico-social, et ce, en internat de semaine, serai-internat, externat ou interventions ponctuelles extérieures, notamment tout Foyer de Vie, Foyer pour adultes lourdement handicapés, Foyer occupationnel, Centre d'Aide par le Travail, Atelier protégé, Maison d'Accueil Spécialisée, Maison de Retraite, etc., ainsi que toutes activités sportives ou culturelles en lien avec l'activité des établissements gérés.

L'association peut également gérer toute structure d'insertion afin de contribuer à l'insertion ou à la réinsertion des demandeurs d'emploi en difficulté.

Aux fins ci-dessus, l'association peut accomplir tous actes et toutes opérations de quelque nature ou importance que ce soit, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir à la bonne réalisation de cet objet.

L'association devra veiller à atteindre les buts et les objectifs poursuivis jusqu'ici par la Congrégation des Franciscaines Missionnaires de Notre Dame, dans l'accomplissement de cette tâche, en se conformant aux directives du Ministère de la Santé, dans l'application des textes en vue d'en assurer sa continuité et son développement ».

de son actif évalué au 31 décembre 2022 à 322 825 € à charge pour La Providence de prendre en charge son passif évalué à 288 099 €. L'actif net apporté est donc évalué à 34 726 € à date. Les éléments d'actif et de passif ont été déterminés sur la base de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de l'association Le Clidou.

La Providence reprend l'intégralité du patrimoine et des engagements souscrits par Le Clidou et se substitue complètement à l'association Le Clidou pour assurer la poursuite de ses droits et obligations.

A l'issue du rapprochement, il n'existera plus qu'une seule association, La Providence, qui portera le patrimoine de l'association Le Clidou. La fusion prendra effet sur le plan juridique au 31 juillet 2023 à minuit, et sur les plans comptable et fiscal rétroactivement au 1er janvier 2023, le tout sous réserve de la levée des conditions suspensives prévues au traité de fusion. Le Clidou sera dissoute sans liquidation à cette date.

La fusion a été arrêtée le 26 avril 2023 par les conseils d'administration de l'association Le Clidou et de La Providence.

La date prévue pour les réunions des assemblées générales extraordinaires appelées à statuer sur l'opération est fixée au 12 juillet 2023 pour les deux associations.

Pour avis
Le conseil d'administration

Annonce publiée le 12/06/2023

N° AL 02-12062023